



LES INFORMATIONS PRATIQUES

BILLETTERIE | ACCESSIBILITÉ AUX ZONES
NAVETTES & PARKINGS | INTERDICTIONS & SÉCURITÉ

DU 10 AU 19 OCTOBRE 2025

VILLE DU TAMPON





BILLETTERIE

BILLETS NON REMBOURSABLES

2€

ENTRÉE DU PARC FLORAL

DE 09H00 À 18H00 | PARC JEAN DE CAMBIAIRE
Accès gratuit pour les enfants de moins de 130 cm

2€

ENTRÉE DU PARC FORRAIN

DE 13H00 À 23H30 | SIDR 400
Accès gratuit pour les enfants de moins de 130cm - hors concert

ZONE COMMERCIALE

DE 09H00 À 18H00 | EN CENTRE VILLE
Accès gratuit et libre pour tous

INFORMATION IMPORTANTE

*Le billet acheté au Parc Floral n'est pas valable au Parc Forain (et inversement).
L'accès à chaque parc nécessite son propre billet d'entrée, d'un montant de 2 €.*

VILLE DU TAMPON



BILLETTERIE

BILLETS NON REMBOURSABLES

Tous les billets émis, qu'ils soient achetés lors de la **prévente** en ligne ou **sur place** pour les concerts des Florilèges, sont définitivement **non remboursables**.

En cas d'empêchement ou d'erreur lors de votre achat, ils ne pourront ni être échangés ni remboursés.

CONSEILS AVANT DE PRENDRE VOS BILLETS

Vérifier la **date**, le **concert** et le **nombre** de billets sélectionnés avant de valider votre panier.

VILLE DU TAMPON





ACCESSIBILITÉ CONCERT PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Les Florilèges accueillent tous les publics.

Des espaces réservés aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
sont prévus sur le site pendant les concerts.

CONDITIONS D'ACCÈS

Entrée gratuite pour les **PMR + 1 accompagnant**
sur présentation de la carte d'invalidité

*À savoir : l'espace PMR est réservé aux PMR uniquement,
sans accompagnant
- places assises limitées -*

VILLE DU TAMPON



SÉCURITÉ & PRÉVENTION

CONCERTS INTERDITS AUX ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS.

Les Florilèges, c'est la fête pour tous !

Mais attention, un temps d'exposition trop long peut abîmer l'audition des plus jeunes au-delà de 85 décibels.

À savoir : un concert est à 100-110 décibels.

CONSEILS POUR LES + DE 3 ANS

- ✓ Casque anti-bruit recommandé
- ✓ S'éloigner des enceintes
- ✓ Pauses régulières

VILLE DU TAMPON



INFOS NAVETTES

Les navettes **Floribus**, c'est :

- *un bus dans les deux sens*
- *toutes les 17 minutes*
- *de 6h00 à 19h15*

LES NAVETTES DE JOURS GRATUITES

Des navettes de bus desserviront l'**esplanade Benjamin Hoarau** au **parc Jean de Cambiaire** de 8h30 à 18h toutes les 15 minutes

**Sauf le vendredi 10 octobre*

NAVETTES NOCTURNES GRATUITES

Tous les soirs, de 18h à 23h, des navettes de bus desserviront le parking de l'**esplanade Benjamin Hoarau** à la **SIDR 400**.

Un gardiennage des voitures sera assuré sur le parking.

VILLE DU TAMPON



LES FLORIBUS

BOUCLE 1

- Mairie Trois-Mares
- Université
- Clinique Durieux
- Gare du Tampon
- Aires de jeux *arrêt temporaire*
- Rue Méziaire Guignard *arrêt temporaire*
- Carrefour des 600 *arrêt temporaire*
- Terrain Fleury
- Rue Leconte Delisle
- Lycée Roland Garros
- Centre hospitalier du Tampon
- Lycée Pierre Lagourgue
- Mairie Trois-Mares

BOUCLE 2

- Mairie Trois-Mares
- Lycée Pierre Lagourgue
- Centre hospitalier du Tampon
- Lycée Roland Garros
- Rue Leconte Delisle
- Terrain Fleury
- Carrefour des 600 *arrêt temporaire*
- Rue Méziaire Guignard *arrêt temporaire*
- Aires de jeux *arrêt temporaire*
- Gare du Tampon
- Clinique Durieux
- Université
- Mairie Trois-Mares

LES ARRÊTS NON DESSERVIS

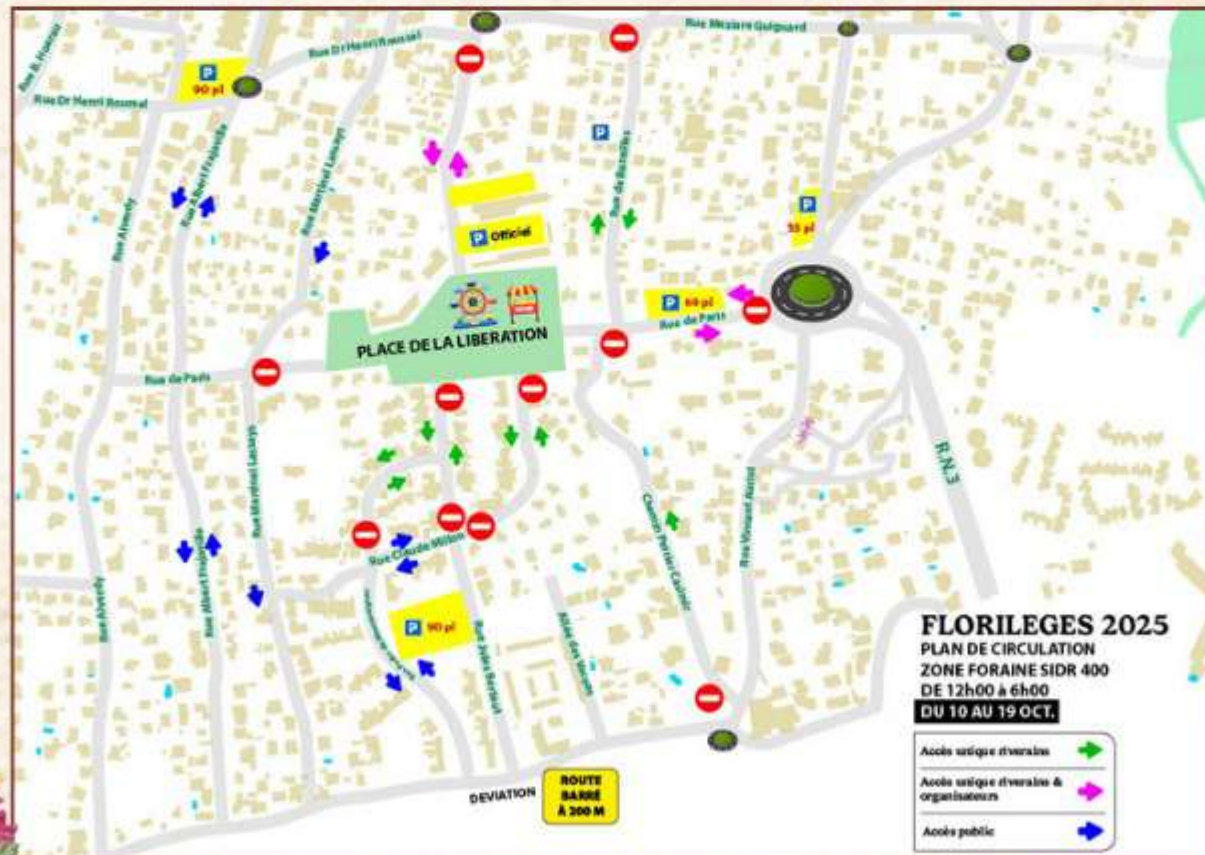
Rue Aimé Fontaine
Mairie du Tampon
Centre-ville du Tampon
Eglise du Tampon

Centre des impôts
Rue Mickaël Gorbatchev
5 rue du Général Bigeard

VILLE DU TAMPON



PLAN DE CIRCULATION & ZONES DE PARKINGS SIDR 400



VILLE DU TAMPON



LES INTERDICTIONS



animaux
animals



bouteilles, gourdes
bottles, thermos



armes
weapons



drones
drones



gros sac à dos
big backpacks



cannettes
cans



avertisseurs sonores
air horns



casques
helmets



chaises pliantes
folding stools



pointeur laser
laser pointers



liquides de +100ml
perfums, liquid



aérosols
spray cans



parapluie
umbrella



trépieds
tripods



drapeaux avec hampes
flags with shaft

LES OBJETS INTERDITS QUI SERONT COLLECTÉS À L'ENTRÉE SERONT CONSIGNÉS

VILLE DU TAMPON

